AR Prefecture
043-200073401-20230330-2023019-DE
Reçu le 12/04/2023

mézenc loire meygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2023. 019**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Date de la convocation : 20/03/2023

Membres en exercice : 43 présents : 29 Votants : 30 Abstentions : 0 contre : 0 Pour : 30

SEANCE du 30 MARS 2023

L'an deux mille vingt -trois le jeudi 30 mars à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Echappée à Saint-Julien-Chapteuil.

Membres présents : Roudil Aymeric, Devidal Joël, Romieu Hervé, Fargier Jean-Marc, Dunand-Grgic Dominique, Bresselle Pierre, Bonnet Raphaël, Dessalces-Bonnet Laurence, Mauté Annie, Chaize Fernand, Chabannes Fabien, Arcis Michel, Jourdan Laure, Roche Patrick, Loucao Elisabeth, Ribes Michel, Guenard Chantal, Gentes Laurent, Sabatier Jean-Pierre, Delmas Françis, Defay André, Ferret André, Mourlevat Marie-Agnès,Behar Daniel, Cabanes François, Sivet Martine, Abrial Raymond, Allary Jean-Pierre, Miramand Christine.

Procuration de : Veysset Marie-Christine à Mourlevat Marie-Agnès.

Secrétaire de séance : Ferret André

OBJET : Modification du tableau des emplois

Conformément aux dispositions du code de la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Ainsi, afin d'assurer le bon fonctionnement du service Petite Enfance/Jeunesse, il est proposé de créer un poste d'attaché territorial, chargé de la coordination, à temps complet, à effectif constant.

Les emplois devenus vacants au tableau des emplois pourront être supprimés par délibération du Conseil après avis préalable du Comité Social Territorial.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet,
- Autorise Monsieur le Président à signer les actes correspondants.

Le Président, Jean-Marc Fargier

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme